

**EPREUVE BLANCHE
CONTROLEUR 1ère classe
Janvier 2025**

CFTC DGFIP

30 QCM :

1-Comment s'appelle le nouveau moteur de recherche transverse sur l'intranet Ulysse ?

- A-Novae
- B-MoDR
- C-PIRI
- D-DTNum

C-Piri : Produit innovant de recherche interactive

<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/53666-ouverture-du-nouveau-moteur-de-recherche-transverse-piri>

2-Combien d'objectifs compte le COM de la DGFIP 2023-2027 ?

- A-16
- B-78
- C-72
- D-18

D-source : file:///C:/Users/sylva/Downloads/COM_Essentiel_vd-1-1.pdf

3-Quel est l'objectif du COM en matière de délai moyen de mise à jour du fichier immobilier d'ici 2027 ?

- A-130 jours
- B -120 jours
- C – 90 jours

D -75 jours

D- source : file:///C:/Users/sylva/Downloads/COM_Essentiel_vd-1-1.pdf

4- Dans laquelle de ces situations le droit à l'erreur peut-il s'appliquer ?

- A- Récidive d'omission inférieure à 500 euros en droits.
- B- Retard de dépôt de déclaration
- C- Dans le cadre d'un contrôle fiscal si le contribuable est de bonne foi
- D-Activité illicite.

C - <https://www.impots.gouv.fr/particulier/le-droit-lerreur-en-matiere-fiscale>

5-Parmi ces missions laquelle n'appartient pas à MNAP ?

- A-Administration de Docad
- B-Publication des BOFIP RHO-CGP
- C-Publication des délégations de signature des Dircofi et des services centraux
- D-Administration et gestion de Novae

D : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/52074-sr-presentation-de-la-mnap>

6-A partir de quelle date, toutes les entreprises devront utiliser la facturation électronique ?

- A-1er septembre 2028
- B-1er septembre 2026
- C-1er septembre 2029
- D-1er septembre 2027

D : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/47213-facturation-electronique-et-e-reporting-presentation>

7-Que signifie GPLABE ?

- A-Gestion publique des lois applicables aux banques éco-responsables
- B-Gestions publiques locales des activités bancaires et économiques
- C-Gestion publique locale des agences bancaires et économiques

D-Gestions publiques locales des activités bancaires

B-file:///C:/Users/sylva/Downloads/ActualitesGPLABE-GP1-candidats-AE-AfiPA-051223-1.pdf

8-Pour lesquels de ces collectivités et établissements publics, la M57 n'est pas applicable ?

A-Ville de Paris

B-Collectivités de Guyane et Martinique

C-Etablissements sociaux et médico-sociaux

D-les communes de moins de 3500 habitants

C : <file:///C:/Users/sylva/Downloads/ActualitesGPLABE-GP1-candidats-AE-AFiPA-051223.pdf>

9-Quelle agence s'occupe de la politique immobilière de l'État ?

A-AGIR

B-SOVAFIM

C-AGILE

D-SOCAPIE

C-<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/45965-agile>

10-Que signifie DLNUF, principe mis en place par la loi ESSOC ?

A-Données légales non utilisées frauduleusement

B-Droit limité aux nombreux usages familiaux

C-Dites largement non aux usages frauduleux

D-Dites le nous une fois

D-https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/sites/default/files/fichiers/roles/PM/PM_strategie_accueil/2307_EngagementsDetaillies%20vdef.pdf

11-Dans laquelle de ces situations, un contrôleur perd-t-il son poste ?

A-Congé de maladie ordinaire d'une durée supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an.

- B-Congé longue durée d'une durée supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an
- C-Congé longue maladie d'une durée supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an
- D-Congé parentale d'une durée supérieure à 3 mois mais inférieure à 1 an.

D-source : instruction sur les mutations B et C 2024 pages 20 à 23.

12-A quoi font référence les programmes 741,742 et 743 ?

- A-A la politique immobilière de l'État
- B-Bercy Vert
- C-CAS pensions
- D-Bercy Innov

C-Compte affectation spéciale pensions

13-Avant quelle date le gouvernement doit-il transmettre le projet de loi de finances de l'année N au président de l'assemblée nationale ?

- A-le 1er mardi d'octobre N-1
- B-le 30 septembre N-1
- C-le 31 décembre N-1
- D-le 1^{er} mardi de novembre N-1

A-source : e-fip n°99

14-Laquelle de ces mesures concerne le handicap ?

- A-Vis ma Vie
- B-DuoDay
- C-Eco-fip
- D-Handgfip

B

15-Où est implanté le Pole National de TVA pour le commerce en ligne ?

- A-Limoges

B-Béthune
C-Angers
D-Noyon
D

16-Quelle application Dgfip est la 1ère à être hébergée dans le cloud ?

A-ITSP-Web
B-Medoc Web
C-IS CFE-IFER
D-RAR

C

17-De quel montant est la limite de déduction du revenu global d'un déficit foncier pour les dépenses de travaux de rénovation énergétique permettant d'améliorer la classe de performance énergétique du logement ?

A-10 700€
B-15 000€
C- 20 000€
D-21 400€

D-source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/tout-savoir-deficit-foncier>

18-Pour quelles missions le PNSR de Chatelleraux est-il en soutien ?

A-Recouvrement complexe des recettes publiques
B-La commande publique
C-Actions lourdes en matière de recouvrement
D-Assistance informatique du secteur public local

A-<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/15203-pnsr-de-chatellerault>

19-Au 31 décembre 2023, combien y-avaient-ils de postes de CDL ?

A-493
B-917
C-1353
D-1501

B-source : [file:///C:/Users/sylva/Downloads/\[RA23\]_DGFIP_100624.pdf](file:///C:/Users/sylva/Downloads/[RA23]_DGFIP_100624.pdf) (page 32)

20-Quel nouvel outil est-il destiné à apporter une aide managériale ?

A-Noé
B-Arche
C-Moïse
D-Minotaure

B-source : [file:///C:/Users/sylva/Downloads/\[RA23\]_DGFIP_100624.pdf](file:///C:/Users/sylva/Downloads/[RA23]_DGFIP_100624.pdf) (page 55)

21-Combien existe-t-il de délégations à la DGFIP ?

A-12
B-10
C-8
D-14

C-8/ source : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/1802-delegations>

22-Quelle association a pour mission la promotion de la mixité sociale dans les Ministères économiques et financiers ?

A-L'Echelle
B-La Cordée
C-Classes Talents
D-Ose la fonction publiques

B- source : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/sarh/documents/Flyer%20mentorat%20La%20Cordee%202024.pdf>

23-Quelle application est-elle utilisée pour gérer les habilitations informatiques des agents ?

- A-Madrhas
- B-Tocadd
- C-ORCFA
- D-Habilus

A-source : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/14917-informations-habilitations>

24-Quel est le seuil d'habitants à atteindre pour créer une communauté urbaine ?

- A-400 000
- B-300 000
- C-250 000
- D-200 000

C-<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/groupements-intercommunaux>

25-En quelle année l'application ESTEVE a t-elle remplacé EDEN-RH pour les campagnes d'évaluation professionnelle :

- A-2021
- B-2022
- C-2023
- D-2024

C- 2023 pour la campagne de gestion 2022, après une expérimentation en 2022 aux membres du corps des AFIP

26-Quelle situation ne relève pas de la faute professionnelle ?

- A- L' oubli d'effectuer des pointages journaliers (notamment lors de la pause méridienne)
- B-Ne pas exécuter les tâches confiées durant le temps de présence dans le service en passant du temps sur un smartphone
- C-demander à un collègue de bien vouloir badger à sa place, le temps d'aller faire une course rapide au retour de la pause méridienne
- D- Utiliser sa messagerie professionnelle à titre privé

D- Utiliser sa messagerie professionnelle à titre privé : les usages privés, raisonnables, licites et qui n'affectent ni la sécurité, ni le fonctionnement normal des services, sont tolérés

27-Combien de demandes ont été traitées par les Maisons France Service en 2023 ?

- A-2 millions
- B-5 millions
- C-9 millions
- D-12 millions

C-<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/54033-rapport-de-la-cour-des-comptes-sur-le-programme-france-services-limplication-de-la-dgfip>

28-Quel article du Code de Procédure Pénal définit la fonction d'assistant spécialisé ?

- A-article 27 bis
- B-article 207
- C-article 706
- D-article 508

C-<https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/54082-journee-detude-des-assistants-specialises-de-la-dgfip-au-ministere-de-la-justice>

29-Combien de transactions ont-elles été réalisées en 2023 grâce à PayFip ?

- A-26,6 millions
- B-13,3 millions
- C-53,2 millions
- D-39,9 millions

A-file:///C:/Users/sylva/Downloads/Annexe_3_Bilan2023_Usagers%20SPL-1.pdf

30-Quelle condition n'est pas nécessaire pour bénéficier de la retraite progressive ?

- A- Etre à moins de 2 ans de l'âge légal de départ en retraite de sa génération

B-Travailler à temps partiel

C-Avoir une durée d'assurance tous régimes de 150 trimestres

D-Avoir l'accord de son chef de service

D-<https://www.cftc-dgfip.fr/wp-content/uploads/2023/09/Retraite-progressive-Bon-a-savoir-CFTC-DGFIP-vw2.pdf>

4 QRC :

1-Quels sont les droits des usagers dans le cadre de la RGPD ?

Dans le cadre de la Règlementation Générale sur la Protection des Données (RGPD), l'utilisateur dispose de plusieurs droits.

Il bénéficie tout d'abord d'un droit d'accès aux informations le concernant sur simple demande.

Ensuite, il a la possibilité de faire rectifier les informations le concernant s'il constate une erreur.

De plus, il peut s'opposer à la transmissions des informations le concernant à des tiers à l'exception de celles prévues par la loi.

Enfin, l'utilisateur a la possibilité de demander l'effacement des données le concernant qui n'ont plus de raison d'être conservées que ce soit pour respecter une obligation légale ou celles qui ont fait l'objet d'un traitement illicite.

Source : E-fip hors série protection des données du 10 juillet 2024

2-Quel est le rôle de la délégation interrégionale au niveau local dans le cadre de la MRA ?

La délégation interrégionale a pour mission le pilotage de la missions risque et audit (MRA) au niveau local. Deux acteurs principaux vont assurer cette mission.

Les délégués du directeur général (DDG) ont un rôle important d'harmonisation et de mutualisation. Ils assurent le pilotage et le suivi de la MRA. Pour cela, le DDG s'appuie sur un pilote de risques et audit en inter-région (PRAI).

Celui-ci assiste le délégué dans la mise en oeuvre du pilotage unifié en liaison avec les directions locales et la MRA (animation, mutualisation, soutien technique aux équipes locales et contribution à l'élaboration de la documentation). Il supervise les audits à enjeu inter-régional, coordonne la supervision de l'ensemble des audits effectués dans l'inter-région et assure le reporting interrégional du plan national de contrôle interne. Il gère une enveloppe inter-régionale de licences IDEA (outil d'extraction et d'analyse de données) qu'il peut attribuer aux auditeurs selon les besoins.

Source : <https://portail.dgfip.finances.gouv.fr/ulyse/3290-risques-et-audit>

3-En matière de déontologie, expliquez la notion de le secret professionnel

L'obligation de secret professionnel fait interdiction à l'agent de divulguer à un tiers ne disposant pas d'un mandat ou d'une dérogation au secret, une information à caractère secret relative à un usager, dont il a connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il vise non seulement les renseignements que l'agent acquiert dans l'exercice de ses fonctions mais également ceux qui lui sont confiés, conformément aux recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Constitue donc une violation du secret professionnel, la divulgation intentionnelle ou non d'une information recueillie dans le cadre de ses fonctions. Il importe peu que l'information révélée ait déjà été mentionnée dans les médias. Outre qu'elle expose son auteur à une sanction disciplinaire, la violation du secret professionnel est un délit pénal et peut également entraîner l'engagement de la responsabilité civile de son auteur ou celle de l'État.

Source : <http://nausicaadoc.appli.impots/2022/010074>

4-En matière comptable, en quoi consiste la cotation environnementale des dépenses ?

La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Le résultat de cette cotation est de trois natures : « favorable », « défavorable » ou « neutre ». Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d'un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l'axe d'analyse considéré. On obtient ainsi une cotation par axe.

Dans un second temps, le résultat des analyses par axe sont croisés pour conduire à une cotation agréée. Une dépense peut donc être considérée comme globalement « favorable » (si tous les axes sont cotés favorablement, ou favorablement et neutres), globalement « défavorable » (si tous les axes sont cotés défavorablement, ou défavorablement et neutres), globalement « mixte » (si elle comprend des axes cotés à la fois favorablement et défavorablement, et le cas échéant, neutres), ou globalement « neutre » (si tous les axes sont cotés neutres). Par définition, il n'existe pas de cotation mixte pour une cotation sur un seul axe.

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/budget-vert-des-collectivites-foire-aux-questions>